



## APPEL A COTISATION 2016

Cher(e)s adhérent(e)s et futur(e)s adhérent(e)s,

Nous souhaitons vous adresser tous nos vœux pour cette nouvelle année, tant personnels que professionnels.

Cette année 2015 a été difficile à bien des égards et par ces temps troublés il paraît déplacé de se réjouir.

Pourtant l'année 2015 a été fructueuse dans le domaine de l'IVG et de la contraception, de nombreuses propositions soutenues par l'ANCIC ont été reprises dans le projet de Loi de Santé et votées le 17 décembre par l'Assemblée Nationale :

- Disparition du délai de réflexion avant IVG
- Prise en charge à 100% par la CPAM du « parcours IVG »
- Possibilité de réalisation des IVG par méthode médicamenteuse par les Sages-femmes
- Réalisation des IVG instrumentales hors établissements de santé
- Extension du projet FRIDA au plan national
- Prise en charge à 100% des actes biologiques dans le cadre de la contraception pour les mineurs de plus de 15 ans
  
- D'autres points restent en attente telle une possible évolution du temps de travail des PC (embauche sur un quota de temps < à 40 %)

La loi de Santé devrait être promulguée fin janvier 2016 puis les décrets d'application devraient paraître dans les semaines suivantes.

L'année 2015 a été une année chargée pour celles et ceux des membres de l'ANCIC qui se sont impliqués dans les nombreuses rencontres, réunions, discussions avec les différentes instances (Ministère de la Santé, ARS,...), le collectif pour la certification professionnelle des CCF, associations (CADAC, PF) et ainsi que pour celles et ceux qui nous ont rejoints pour l'organisation des 21èmes journées nationales de l'ANCIC à Pessac les 6 et 7 novembre derniers.

Ces 21èmes journées ont été l'occasion de nous retrouver nombreux autour des sujets qui nous occupent en tant que professionnels et nous préoccupent en tant que citoyens. Des échanges riches et vifs ont eu lieu ; des points de vue variés ont été exposés et discutés.

Mais il y a tant de sujets passionnants et de thèmes que nous aimerions aborder et approfondir que nous pensons déjà aux prochaines journées à venir et nous vous donnons rendez-vous en à l'automne 2017 à Caen où seront organisées les 22èmes journées de l'ANCIC.

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'association, Martine Hatchuel, Co-présidente de l'ANCIC depuis 2011 a annoncé sa démission du bureau, elle reste membre du CA. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour son implication sans faille, son efficacité et sa détermination.

Le fonctionnement à trois co-président(e)s est une chance pour l'association, permettant une plus large représentativité des différents points de vue ainsi qu'une représentation plus large de l'association lors des différents événements. Le bureau a décidé de le reconduire en redistribuant les fonctions des différents membres du bureau. Bienvenue à Emmanuelle Lhomme en tant que co-présidente.

L'année 2016 s'annonce elle aussi riche et l'ANCIC devra faire preuve de vigilance concernant les décrets d'application de la Loi de Santé et les conditions de leur mise en place.

Nous avons aussi de nombreux projets associatifs :

- Plaquettes d'informations à visée des professionnels et du grand public
- Développement du projet « hymen »
- Réunions/conférences citoyennes
- Journées régionales
- Organisation des 22èmes journées nationales
- ...

Nous vous remercions de soutenir et de relayer nos actions, et nous souhaitons vous voir à nos côtés pour cette année 2016 en adhérant, en participant à l'assemblée générale, aux Conseils d'Administration, aux journées régionales et nationales ainsi qu'aux différentes commissions pour la réalisation concrète de nos projets associatifs.

L'adhésion vous permet de participer à la vie de l'association en assistant à l'assemblée générale, en ayant un accès personnel au site <http://www.ancic.asso.fr>, en recevant les comptes rendus de CA et bien sûr « l'écho de l'ANCIC ».

Comme vous le savez, la cotisation est un acte majeur de la vie associative, c'est un moyen de mettre concrètement nos idées en pratique. Nous vous appelons donc à adhérer ou à renouveler votre adhésion à l'ANCIC : Un coupon est joint ci-dessous à cet effet.

Nous vous en remercions et, dans l'attente du plaisir de vous voir ou revoir, nous vous adressons nos chaleureuses et militantes salutations.

Le bureau de l'ANCIC

Coprésidentes : Laurence Danjou, Sophie Eyraud, Emmanuelle Lhomme

Secrétaire : Nathalie Trignol-Viguié

Secrétaire adjointe : Dominique Plateaux

Trésorière : Martine Chosson

Trésorière adjointe : Christine Leballonnier

Invitées permanentes : Marie-Laure Bazile et Sylvie Osterreicher

ANCIC

Maison des Associations du 14<sup>e</sup> BP 84

22, rue Deparcieux 75014 Paris

Numéros de SIRET 389 962 358 00062 code APE 8899B

<http://www.ancic.asso.fr>



ANCIC  
Maison des associations du 14<sup>ème</sup>  
BP 84  
22 rue Deparcieux  
75014 PARIS  
<http://www.ancic.asso.fr>

**BULLETIN D'ADHESION A NOUS RETOURNER**  
**ACCOMPAGNÉ D'UN CHEQUE DU MONTANT DE VOTRE COTISATION**

Médecin : 50 euros  
Autres professionnels : 30 Euros

**LES ADHÉSIONS SONT UNIQUEMENT INDIVIDUELLES**

ADRESSE E-MAIL :  
NOM :  
PRENOM :  
ADRESSE :  
CODE POSTAL :  
VILLE :  
TELEPHONE :  
PROFESSION :  
LIEU DE TRAVAIL (adresse et téléphone) :  
DATE DE NAISSANCE :

Ci-joint un chèque de..... , montant de mon adhésion pour l'année 2016

Enfin si vous changez d'adresse ou de mail en cours d'année, pensez à nous tenir informés afin que nous puissions continuer à vous relayer nos informations.